



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeu :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAL, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilleilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilleilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAL à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilleilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00091

Rapport n°7 - Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	20/03/2024	Favorable
Bureau	28/03/2024	Favorable

Résumé :

Il est proposé, dans le présent rapport, de procéder à la révision de certaines AP-AE/CP ouvertes lors des exercices précédents et à la création d'une nouvelle AP relative au PLH 2024-2029. Pour les AP/CP Marnières, Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 et Matériels roulants – acquisitions de rames de tramway (Budget annexe Transports) la révision porte uniquement sur l'actualisation de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) en fonction des réalisations de 2023 et prospectives, sans modification du besoin global de financement. Les AP-AE/CP Habitat 2013-2021, Aides à la pierre, PNRU 2016-2024, CAMPUS et Grande Bibliothèque connaissent pour leur part une variation de leur montant global.

La révision des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Les AP-AE/CP dont seul le calendrier des CP est modifié, et donc sans changement du besoin global de financement

Il est proposé la révision des AP/CP suivantes dont le besoin de financement ne varie pas mais dont les échéanciers de CP sont ajustés notamment en fonction des réalisations de 2023 :

- AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
- AP/CP « Marnières »,
- AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports),

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires (sur notification). Le besoin de financement des AP/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié.

Tableau : Programme révisé BP 2024

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP voté <u>NON MODIFIÉ</u>	Echéanciers de l'AP-AE/CP				Besoin de financement <u>NON MODIFIÉ</u>		
				Réalisé antérieur à 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026		CP 2027	
BUDGET PRINCIPAL										
2	Marnières AP et AE	D	9 986 173 €	9 339 277 €	268 000 €	205 000 €	164 156 €	9 740 €	9 967 000 €	
		Vote précédent BP 2023			9 354 277 €	268 000 €	205 000 €	154 156 €		4 740 €
		R	19 173 €	19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
		Vote précédent BP 2023			19 173 €	0 €	0 €	0 €		0 €
3	Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026	D	4 866 667 €	457 940 €	1 132 710 €	1 989 355 €	514 753 €	771 909 €	4 117 667 €	
		Vote précédent DM3 2023			479 849 €	1 132 710 €	1 989 355 €	514 753 €		750 000 €
		R	749 000 €	59 935 €	180 000 €	230 000 €	128 065 €	151 000 €		
		Vote précédent DM3 2023			50 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €		159 000 €
BUDGET TRANSPORTS										
5	Matériels Roulants	D	18 509 386 €	5 015 114 €	5 491 887 €	7 597 452 €	404 933 €	0 €	18 509 386 €	
		Vote précédent BP 2023			5 161 000 €	3 361 293 €	9 550 383 €	436 710 €		0 €
		R	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
		Vote précédent BP 2023			0 €	0 €	0 €	0 €		0 €

II. Les AP-AE/CP dont le montant global varie

A/ AP Habitat 2013-2021

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente DM2 2023	AP révisée BP 2024	Variation suite à la révision
Montant des dépenses	21 697 078	22 567 276	870 198
Montant des recettes	2 550	22 863	20 313

1. Rappel du programme initial

Afin de simplifier la gestion des AP/CP relatives à la compétence Habitat et favoriser la souplesse et la réactivité dans la gestion des crédits, il a été décidé fin 2016 de regrouper dans une seule et même autorisation de programme les trois AP/CP suivantes :

- subventions construction logements locatifs 2013-2021,
- soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021,
- soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021,

et d'y inclure l'opération de soutien à l'accession sociale initialement gérée hors AP/CP.

Le montant de la nouvelle AP/CP « Habitat 2013-2021 » se compose des 4 opérations suivantes :

- Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021 ;
- Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021 ;
- Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021 ;
- Soutien à l'accession sociale 2013-2021.

Cette Autorisation de Programme a fait l'objet de revalorisations en 2020, 2021, 2022 et 2023 au titre de la prorogation du PLH.

2. Révision de l'AP

Une augmentation d'AP de **870 198 €** sur l'opération **réhabilitations du parc public** est demandée pour finaliser le financement de la programmation 2023, s'agissant des demandes reçues en fin d'année.

Les évolutions réglementaires concernant la résorption des passoires thermiques ont amené les bailleurs sociaux à rénover massivement leur patrimoine. Le rythme des rénovations a toujours été très variable sur la durée de l'AP et s'est fortement accentué cette dernière année. Les demandes de subventions, reçues en fin d'année 2023, sont à financer avec le règlement en vigueur en 2023, étant donné l'état d'avancement des opérations et leurs caractéristiques techniques et sont donc à imputer sur l'AP déjà ouverte, s'agissant du PLH précédent.

Cette augmentation permettra de répondre aux demandes de versement en cours d'instruction ci-dessous:

- Rue de Vesoul (Loge.GBM), 160 logements ;
- Rue Haag (Habitat 25), 88 logements ;
- Rue de l'Épitaphe (Néolia), 30 logements ;
- Rue des Sapins (Loge.GBM), 6 logements ;
- Les Montarmots (Loge.GBM), 8 logements ;
- Rue Bersot (Loge.GBM), 5 logements ;
- Grande Rue (Loge.GBM), 5 logements.

En matière de recettes, le reversement à GBM du **prélèvement** opéré auprès de la commune de Saint-Vit, dans le cadre du **dispositif SRU** (15 993,40 € en 2023) est affecté au Programme Local de l'Habitat afin d'appuyer le développement de logements sociaux.

Tableau I : Programme voté précédemment (DM2 2023) Tableau II : Programme révisé BP 2024

DM2 2023												
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/ICP	CA 2017 à 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES												
204	Subvention d'équipement	3 669 851	21 697 078	8 743 840	1 704 675	2 477 289	2 315 769	1 772 415	1 377 959	1 338 275	1 225 564	741 293
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021	1 636 419	6 109 201,56	3 289 374	772 125	1 000 000	750 000	297 703				
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	3 921 705,57	1 388 007	36 185	603 655	507 581	347 581	297 350	353 450	281 581	106 315
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	11 159 970,82	3 596 259	872 765	863 634	1 055 788	1 127 131	1 080 609	984 825	943 983	634 978
	Soutien à l'accès social		506 200,00	470 200	23 600	10 000	2 400	0	0			
	TOTAL	3 669 851	21 697 078	8 743 840	1 704 675	2 477 289	2 315 769	1 772 415	1 377 959	1 338 275	1 225 564	741 293
RECETTES												
204	régularisations (trop perçus..)		2 550	2 550								

* correspond aux montants réalisés sur les anciennes AP (avant regroupement)

BP 2024												
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/ICP	CA 2017 à 2021	CA 2022	CA prev. 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES												
204	Subvention d'équipement	3 669 851	22 567 276	8 743 840	1 704 675	2 263 667	2 520 000	2 302 555	1 600 000	1 500 000	1 156 878	775 662
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021	1 636 419	6 109 201,56	3 289 374	772 125	875 348	700 000	472 355				
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	4 791 903,57	1 388 007	36 185	710 833	600 000	600 000	600 000	500 000	356 878	
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	11 159 970,82	3 596 259	872 765	675 286	1 220 000	1 220 000	1 000 000	1 000 000	800 000	775 662
	Soutien à l'accès social		506 200,00	470 200	23 600	2 200		10 200				
	TOTAL	3 669 851	22 567 276	8 743 840	1 704 675	2 263 667	2 520 000	2 302 555	1 600 000	1 500 000	1 156 878	775 662
RECETTES												
13	Reversement prélèvement SRU		15 993	15 993		15 993						
204	régularisations (trop perçus..)		6 870	2 550		4 320						

B/ AP Aides à la pierre

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente (DM3 2023)	AP révisée (BP 2024)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses	15 034 567	15 834 567	800 000
Montant des recettes	15 034 567	15 834 567	800 000

1. Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet de gérer les fonds (recettes et dépenses) délégués par l'Etat au Grand Besançon. En effet, l'État délègue à Grand Besançon Métropole le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit Commun (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement.

Cette AP a fait l'objet de révisions en 2022 afin d'intégrer deux nouveaux projets portés par l'Etat (foyer des travailleurs migrants ADOMA et le projet "Palulos Relance") et en 2023 avec une hausse importante des projets de réhabilitation.

2. Révision de l'AP

Grand Besançon Métropole est actuellement liée à l'Etat par une convention de délégation des aides à la pierre de type 2 sur la période 2018-2023 (instruction des demandes d'aides par la DDT). A partir du 1^{er} janvier 2025, GBM deviendra délégataire de type 3 (instruction effectuée en interne).

La délégation de type 2 a donc été prorogée d'un an pour courir jusqu'à la nouvelle convention.

Il est donc demandé une augmentation d'AP de **800 K€ en dépenses et en recettes** pour honorer cette prorogation ; les dépenses sont intégralement compensées par des recettes de l'Etat.

Tableau I : Programme voté précédemment (DM3 2023)
Tableau II : Programme révisé BP 2024

DM3 2023										
Chapitre	Objet	Montant AP à partir de 2007	CA 2007 à 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES										
204	Subvention	14 904 818	6 183 320	1 083 721	1 767 124	1 117 004	1 313 363	1 381 063	1 142 775	916 449
13	Régularisation comptable	129 749	129 749							
	TOTAL	15 034 567	6 313 069	1 083 721	1 767 124	1 117 004	1 313 363	1 381 063	1 142 775	916 449
RECETTES										
13	subventions : Etat	15 034 567	6 339 656	605 677	1 095 454	1 117 004	1 613 363	1 181 063	942 775	2 139 575

BP 2024											
Chapitre	Objet	Montant AP à partir de 2007	CA 2007 à 2021	CA 2022	CA prev. 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES											
204	Subvention	15 704 818	6 183 320	1 083 721	1 748 101	1 117 004	1 613 363	1 381 063	1 142 776	1 086 300	349 170
13	Régularisation comptable	129 749	129 749								
	TOTAL	15 834 567	6 313 069	1 083 721	1 748 101	1 117 004	1 613 363	1 381 063	1 142 776	1 086 300	349 170
RECETTES											
13	subventions : Etat	15 834 567	6 339 656	605 677	894 641	1 117 004	1 613 363	1 381 063	1 142 775	1 086 300	1 654 089

C/ CAMPUS

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente DM3 2023	AP révisée BP 2024	Variation suite à la révision
Montant des dépenses	44 115 309	43 792 628	-322 681
Montant des recettes	28 020 234	27 697 553	-322 681

1. Rappel du programme initial

La modernisation du Campus Bouloie Temis vise à créer un campus d'excellence et fait partie du programme de travail du protocole d'accord de partenariat territorial « pour un grand pôle d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de projets de développement » Grand Besançon Synergie Campus.

Ce projet porte sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles), l'immobilier (transition énergétique, implantation d'infrastructures nouvelles, extensions), la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton...).

Il découle ainsi du contrat de développement métropolitain 2018-2021 signé entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole et de la convention de coopération public-public « pour l'émergence d'un campus du XXIème siècle à Besançon » qui a conduit les travaux du schéma directeur du campus Bouloie-Temis et permis l'engagement des projets prioritaires suivants :

- la construction de nouveaux équipements :
 - un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté) et une augmentation de ses effectifs,
 - la création d'un Learning Centre,
 - la construction d'une Maison des Sports dans le cadre du projet « Area Sport ».
- La rénovation des espaces extérieurs :
 - les espaces publics du Campus Bouloie,
 - les espaces publics de la Technopole Temis,
 - le renforcement des liens de tous types entre le Campus Bouloie et la Technopole Temis.
- La rénovation et la mise à niveau de bâtiments :
 - la réhabilitation des bâtiments « Droit » et « Métrologie »,
 - la rénovation d'une salle d'hébergement numérique sécurisée (CHESINUM),
 - la transformation de l'ancien siège du CROUS en lieu de vie pour les étudiants.
- La mise en œuvre du 1% artistique :

La mise en œuvre du 1% artistique, pour la création d'une œuvre artistique spécifique.
La création de cette œuvre artistique fait partie du projet urbain d'ensemble du Campus Bouloie-Temis pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires du projet de rénovation.
- Les frais annexes liés aux dépenses de communication, à la mission Organisation, Pilotage et Coordination (OPC) et aux études du schéma directeur d'aménagement.

Lors de la révision de mars 2022, une enveloppe de crédits de 1 M€ a été intégrée à l'AP, matérialisant la participation nette totale de GBM sur l'opération globale de financement des projets universitaires, à hauteur de 11 M€ conformément au PPIF et aux engagements pris, et permettant par redéploiement d'ajuster les besoins lorsque l'ensemble des appels d'offres sera passé.

En 2023, l'AP Campus a été augmentée de 373 K€ en dépenses et 310 K€ en recettes.

Cette révision correspondait, en dépenses, à la prise en compte du dépassement constaté sur l'opération de renforcement de l'ISIFC, suite au résultat de la consultation des entreprises intervenu en avril 2022 et après une optimisation des offres reçues, pour limiter ce dépassement à près de 1,1 M€, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022.

Ce dépassement a été financé en partie par GBM, à hauteur de 763 K€, dans le cadre d'un redéploiement de crédits à partir de l'enveloppe de crédits de 1 M€ dégagée sur le financement des projets universitaires.

Le complément a été pris en charge par une subvention complémentaire attribuée par l'UFC à hauteur de 310 K€ sur l'opération de renforcement de l'ISIFC, dans le cadre d'un avenant à la convention de co-financement du 16/10/19 entre GBM et l'UFC.

2. Révision de l'AP

Il est proposé un nouvel ajustement de l'AP **sans impact sur l'équilibre de l'opération** à hauteur de **- 0,3 M€ en dépenses et en recettes**.

Il s'agit principalement de réduire la part destinée aux premiers équipements du Learning centre (0,4M€) et de l'ISIFC (0,1 M€) initialement intégrés dans le coût des opérations et qui seront finalement pris en charge directement par l'Etat et l'Université.

Des transferts de crédits entre opérations, qui s'équilibrent à l'échelle globale du programme, sont également proposés, ainsi que l'inscription d'un cofinancement de la Ville de Besançon pour le Jardin des Sciences pour 79 K€.

L'animation de la coopération public-public qui réunit GBM, Ville de Besançon, Université de Franche-Comté, CROUS BFC, Syndicat Mixte Temis et SUPMICROTECH nécessite une augmentation de l'AP de 75 K€ en dépenses et 95 K€ en recettes (refacturations aux partenaires).

Enfin, 110 K€ sont positionnés sur le financement pour la définition d'un plan de communication sur 2024-2027.

A noter qu'à ce stade, l'enveloppe de crédits non affectés est conservée à hauteur de 373 K€.

Tableau I : Programme voté précédemment (DM 3 2023)

DM3 2023										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (Hors AP)	Montant total de l'AP	CA 2020 à 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES										
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT										
20	Etudes schéma directeur amot	925 260	720 000	205 260	54 720	122 550	27 990			
21	communication	81 000		81 000	23 223	19 872	37 905			
20	Etudes isolement piétonnier	21 441		21 441	-		21 440	1		
CAMPUS / MISSION OPC										
20	Etudes OPC	120 728		120 728	-	43 408	50 000	16 079		11 242
CAMPUS / ISIEC										
45 811	ISI FC	7 930 539	63 459	7 867 080	314 175	435 139	3 050 000	3 450 000	617 766	
CAMPUS / LEARNING CENTRE										
45 812	LEARNING CENTRE	4 793 137		4 793 137	177 598	1 896 864	2 000 000	477 943		240 732
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT										
45 813	AREA SPORT (GT)	2 096 556		2 096 556	595 918	1 220 638	280 000			
45 813	AREA SPORT (DAB)	1 707 221		1 707 221	143 452	967 387	82 820	513 562		
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC										
45 814	ESPACES PUBLICS	12 150 962		12 150 962	531 841	1 798 276	3 301 725	4 119 119	2 400 000	
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS										
45 817	Bâtiment Métrologie	5 857 800		5 857 800	95 280	68 834	551 166	3 531 166	1 400 000	211 355
45 815	Bâtiment Droit	7 612 199		7 612 199	324 187	2 474 111	2 940 607	1 200 607	371 371	301 317
204	Lieu de vie étudiants	337 500		337 500	270 000	67 500				
204	Bâtiment Hbgt sécurisé (CHESINUM)	679 456		679 456	314 874	-	30 582	334 000		
45 818		35 846		35 846	35 846	-	-			
45 828		274 831	274 831	0						
CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE										
216	ŒUVRE ARTISTIQUE	225 658		225 658	80 233	-	145 425			
<i>Enveloppe non affectée</i>		323 466		323 466	-					323 466
TOTAL DEPENSES		45 173 600	1 058 290	44 115 309	2 961 345	9 114 578	12 519 660	13 642 477	4 789 137	1 088 112
RECETTES										
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT										
13	Région	330 000	150 000	180 000	180 000					
13	CDC	50 000	25 000	25 000	25 000					
13	Université	65 169	65 169	0	-					
13	CROUS	33 119	-	33 119	-		33 119			
13	VDB	28 337	28 337	0	-					
13	SMPSI	26 950	26 950	0	-					
CAMPUS / ISIEC										
45 821	ISIEC	5 281 095	300 000	4 981 095	872 856	150 800	418 865	1 880 275	1 658 301	0
CAMPUS / LEARNING CENTRE										
45 822	LEARNING CENTRE	3 278 037	-	3 278 037	196 644	572 319	1 528 074	578 000	-	403 000
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT										
45 823	AREA SPORT (DAB)	2 196 590	-	2 196 590	164 659	615 078	1 116 853	300 000	-	-
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC										
45 824	ESPACES PUBLICS	8 864 439	-	8 864 439	662 810	1 058 200	2 246 242	1 766 038	3 131 149	-
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS										
45 825	Bâtiment Droit	4 812 086	-	4 812 086	565 959	345 496	1 856 291	1 322 340	722 000	-
45 827	Bâtiment Métrologie	3 499 430	-	3 499 430	299 570	545 875	799 219	985 954	868 812	-
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831	0						
CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE										
13	Région/université	150 438		150 438	7 254	50 000	91 558	1 625		
TOTAL RECETTES		28 890 521	870 287	28 020 234	2 974 751	3 337 768	8 090 222	6 834 232	6 380 261	403 000

Tableau II : Programme révisé BP 2024

BP 2024										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (Hors AP)	Montant total de l'AP	Réalisé avant 2023	CA prev. 2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES										
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT										
20	Etudes schéma directeur amaj	1 000 060	720 000	280 060	177 270	27 990	74 800			
21	communication	191 000		191 000	43 095	36 112	30 000	20 000	30 000	31 793
20	Etudes jalonnement piétonnier	21 441		21 441			21 441			
CAMPUS / MISSION OPC										
20	Etudes OPC	120 728		120 728	43 408	42 005	16 079		19 237	
CAMPUS / ISI FC										
45 811	ISI FC (hors 1er équipement)	8 050 068	63 459	7 986 609	749 314	3 019 009	3 500 000	498 879		219 406
CAMPUS / LEARNING CENTRE										
45 812	LEARNING CENTRE (hors 1er équipement)	4 552 404		4 552 404	2 074 461	1 939 694	409 638	0		128 610
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT										
45 813	ESPACES EXT SPORT (GT)	2 334 200		2 334 200	1 816 556	177 247	102 171			238 227
45 813	MAISON DU SPORT (DAB)	1 216 962		1 216 962	1 110 839	77 768	2 315			26 040
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC										
45 814	ESPACES PUBLICS	11 928 576		11 928 576	2 330 118	3 198 476	2 957 614	3 114 218		328 150
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS										
45 817	Bâtiment Métrologie	6 119 828		6 119 828	164 113	529 127	3 000 000	1 400 000	1 026 588	
45 815	Bâtiment Droit	7 310 274		7 310 274	2 798 297	2 928 682	1 200 607	180 787		201 901
204	Lieu de vie étudiants	337 500		337 500	337 500					
204		679 456		679 456	314 874		100 582	264 000		
45 818	Bâtiment Hbqt sécurisé (CHESINUM)	35 846		35 846	35 846					
45 828		274 831	274 831	0						
CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE										
216	ŒUVRE ARTISTIQUE	225 658		225 658	80 233	123 666	21 759			
CAMPUS / COFINANCEMENT JARDINS DES SCIENCES										
204	COFIN. JARDIN DES SCIENCES	79 000		79 000			40 000	39 000		
<i>Enveloppe non affectée</i>		373 086		373 086						373 086
TOTAL DEPENSES		44 850 919	1 058 290	43 792 628	12 075 923	12 099 777	11 477 006	5 516 885	1 075 825	1 547 213
RECETTES										
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT										
13	Région	330 000	150 000	180 000	180 000					
13	CDC	50 000	25 000	25 000	25 000					
13	Université	95 471	65 169	30 302	-	16 996,00	13 306			
13	CROUS	30 302	-	30 302	-	16 996,00	13 306			
13	VDB	58 639	28 337	30 302	-	16 996,00	13 306			
13	ENSMM	18 766		18 766	-	11 258,00	7508			
13	SMPSI	45 716	26 950	18 766	-	11 258,00	7508			
CAMPUS / ISI FC										
45 821	ISI FC	5 216 095	300 000	4 916 095	1 023 655	366 340	1 880 275	1 645 826	0	0
CAMPUS / LEARNING CENTRE										
45 822	LEARNING CENTRE	2 875 037	-	2 875 037	768 963	1 502 180	603 893	1	-	-
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT										
45 823	AREA SPORT (DAB)	2 196 590	-	2 196 590	779 737	1 114 843	302 010	-	-	-
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC										
45 824	ESPACES PUBLICS	8 864 439	-	8 864 439	1 721 010	1 052 084	2 913 737	3 177 607	-	-
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS										
45 825	Bâtiment Droit	4 812 086	-	4 812 086	911 455	1 655 760	1 350 775	894 096	-	-
45 827	Bâtiment Métrologie	3 549 430	-	3 549 430	845 445	67 141	1 072 157	918 812	645 875	-
45 828	Bâtiment Hbqt sécurisé	274 831	274 831	0						
CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE										
13	Région/université	150 438		150 438	57 254	78 412	3 072	11 700		
TOTAL RECETTES		28 567 840	870 287	27 697 553	6 312 519	5 910 265	8 180 853	6 648 041	645 875	-0

D/ AP GRANDE BIBLIOTHEQUE

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente (dm 3 2023)	AP révisée (BP 2024)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses	71 821 398	81 962 382	10 140 984
Montant des recettes	44 017 752	44 017 752	0

1. Rappel du programme initial

Grand Besançon Métropole souhaite édifier au cœur de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation une Grande Bibliothèque qui rayonnera sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau centre culturel réunira en un seul lieu :

- une bibliothèque de lecture publique, qui rassemblera les services de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'études et de conservation ;
- une bibliothèque universitaire qui abritera les collections et les services nécessaires aux étudiants de la faculté des lettres et des sciences humaines.

Ce futur équipement attractif déclaré d'intérêt communautaire par Grand Besançon Métropole (délibération du 24 mai 2018) sera aménagé sur le site Saint-Jacques, lieu emblématique du centre-ville en pleine reconversion.

Dans le cadre du schéma général de développement de l'Enseignement supérieur et du campus de la Bouloie (Synergie Campus) et conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Education relatif à la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur, Grand Besançon Métropole prend la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de bibliothèque universitaire, en accord avec le Rectorat et l'Université de Franche-Comté.

Dans un premier temps, GBM a réalisé en tant que maître d'ouvrage la phase pré-opérationnelle du projet, avec, d'une part, le lancement des études préalables et de maîtrise d'œuvre en vue d'élaborer les avant-projets et le projet du futur bâtiment, et d'autre part, par l'engagement des travaux préparatoires sur le site afin d'organiser sa libération. Au cours de l'année 2019 ont également eu lieu le concours de maîtrise d'œuvre et l'acquisition de la quasi-totalité de la parcelle dédiée au futur équipement.

Les études APS ont été validées en mars 2021, suite à un premier travail du projet notamment en termes de performance énergétique. Le coût de l'opération avait alors été porté à 63,5 M€ TDC dont 33 M€ HT de travaux, réévaluation qui n'avait pas été réalisée dans l'AP dans l'attente de l'APS modificatif.

Des études hydrogéologiques ont été menées entre mai et septembre 2021 pour permettre d'approfondir les connaissances sur la nappe et son fonctionnement.

Ce changement a impacté les études APS et nécessité la reprise d'études de conception par un APS modificatif « allégé ». Ce nouvel APS modificatif a redéfini les coupes, élévations, tableaux de surface, perspectives, notice traitant l'étanchéité du Rez-de-Jardin et les estimations.

Les contraintes techniques et l'actualisation de l'APS modificatif ont amené à une augmentation d'AP de 11,4 M€ TTC. Ces modifications sont engendrées par l'édification d'un cuvelage de la totalité du premier niveau, entraînant l'abandon du RDC du bâtiment Saint-Bernard, par les besoins sur le gros-œuvre, une hausse des coûts de déconstruction, de dépollution et de fouilles archéologiques, mais également par la nécessité d'une révision des taux d'actualisation des prix (initialement de 1,5%, actualisé à 3% par an) compte tenu des hausses actuelles constatées. Il est précisé que ce coût est hors premier équipement de la BU, pris en charge intégralement par l'Etat dans le cadre du futur CPER.

Les recettes ont également été actualisées, selon un plan de financement « cible » présenté aux partenaires en Comité de Pilotage du 4/02/22, GBM prenant parallèlement à sa charge le surcoût des travaux (de l'ordre de + 2,6 M€ HT) pour une participation nette globale de GBM au projet de 12 M€ HT.

L'Avant-Projet Définitif (APD), validé le 5 septembre 2022 par le Conseil de Communauté répondait aux grands objectifs du programme fonctionnel. Il apportait par ailleurs des réponses satisfaisantes sur un certain nombre de questions environnementales comme cela avait été demandé lors de l'approbation de l'APS.

Le coût d'objectif travaux était supérieur à celui validé lors de l'APS modificatif. Pour rappel, le coût travaux était de 34,2 M€ HT (valeur juillet 2019) en phase APS modificatif avec une provision de 5 M€ HT, soit un montant total de 39,2 M€ HT.

La Maîtrise d'œuvre avait transmis en APD une estimation des coûts travaux à 38,2 M€ HT (valeur juillet 2019), qui prenait en compte l'augmentation des coûts de construction, liée au contexte actuel économique et du fait de la difficulté d'approvisionnement en matières premières.

Une première analyse des estimations avait été effectuée, elle conduisait à confirmer le coût travaux. L'évolution du coût s'expliquait en majeure partie par la conjoncture économique notamment avec la hausse importante du coût des matériaux pour environ **3M€ HT**.

Des travaux complémentaires étaient également à relever pour un coût d'environ **1 M€ HT**, dont entre autres :

- Fondations spéciales : (+30% pieux et vides karstiques) ;
- Traitement acoustique amélioré ;
- Second forage de géothermie (débit de pompage et continuité d'exploitation) ;
- Courants faibles : double réseau wifi (GBM et UFC) ;
- Ajouts d'ouvrants pour désenfumage naturel ;
- Optimisation surface utile : travaux menuiserie intérieure pour habillage rayonnages ;
- Remplacement revêtements sols (cf. exigences programme).

Le montant total de l'opération s'élevait dans ce cadre à 75,4 M€ TTC Toutes Dépenses Confondues, d'où une augmentation de l'AP à hauteur de 4,6 M€ en dépenses.

En matière de recettes, certaines prévisions de subventions ont été ajustées, suite à notifications des partenaires :

- ajustement de la subvention de l'Etat – DRAC sur les études et travaux de la Bibliothèque d'Agglomération : 12,5 M€ notifiés,
- ajustement de la subvention de l'Etat – DRAC sur les fouilles archéologiques : 166 K€ notifiés,
- co-financement supplémentaire de l'UFC à la Bibliothèque Universitaire : 500 K€.

Ces mouvements ont entraîné une réduction de l'AP de 2,9 M€ en recettes et une actualisation de la participation nette globale de GBM au projet à 18,8 M€ HT.

2. Révision de l'AP

Les études PROjet ont été remises par la Maîtrise d'œuvre (MOE) au cours de l'été 2023.

Le coût d'objectif travaux issu du PROjet est supérieur à celui validé lors de l'Avant Projet Définitif (38,8 M€ HT valeur juillet 2019 avec prestations supplémentaires), tout en restant dans le taux de tolérance contractuel de 3% de la MOE. Deux causes expliquent cette hausse :

- les études PRO font apparaître un écart de 0,9 M€ HT (valeur juillet 2019) par rapport aux 38,8 M€ HT (valeur juillet 2019) de l'APD, soit une augmentation de 2,2%, essentiellement due à des travaux règlementaires de sécurité qui n'avaient pu être pris en compte. Le coût travaux du projet s'établit dorénavant à 39,7 M€ HT (valeur juillet 2019).
- l'index Bâtiment BT 01 (tous corps d'état) a fortement augmenté entre juillet 2019 et juillet 2023. En effet, une augmentation de +17,4% est à noter. Cette revalorisation explique la majeure partie de la hausse des coûts travaux qui s'élèvent à 46,6 M€ HT (valeur juillet 2023).

Le montant total de l'opération qui était de à 75,4 M€ TTC TDC (valeur juillet 2019) s'élèverait à 85,6 M€ TTC TDC en juillet 2023, en prenant en compte un scénario maximaliste qui intègre notamment le renforcement des fondations de St Bernard inscrit Monument Historique ainsi qu'une

hausse sur le mobilier de la BA, soit une augmentation de 10,1 M€ TTC par rapport aux estimations de la phase APD.

Une augmentation de l'AP à hauteur de 10,1 M€ est alors nécessaire.

La participation nette globale de GBM au projet s'élèverait au maximum à **27,3 M€ HT** (hors participation DRAC sur le mobilier BA non prise en compte car à calibrer en attente de notification). Ce montant sera affiné dans le cadre du résultat des appels d'offres et le cas échéant des échanges qui se poursuivront entre GBM et les différents financeurs, conformément aux décisions prises lors du Copil du 10 octobre 2023.

A noter que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) permettant la passation des marchés et le lancement des travaux a été publié en décembre 2023 pour un démarrage des travaux envisagé au cours de second semestre et une livraison de l'équipement fin 2027.

Tableau I : Programme voté précédemment (DM3 2023)
Tableau II : Programme révisé BP 2024

DM3 2023												
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (hors AP)	reports 2021 (Hors AP)	Montant de l'AP	CA 2020 à 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027 et +
DEPENSES												
20	Etudes	13 129 093	1 425 439	4 992	11 698 662	851 324	1 996 331	1 650 000	2 186 827	1 791 981	1 493 345	1 928 854
21	Frais acquisition	2 243 836	2 171 761		72 075	183	0	5 946	5 000	60 946		
21	Mobilier équipements multimédia et informatique	3 580 080			3 580 080	0		84 000	84 000		1 120 000	2 292 080
23	Travaux	55 498 581			55 498 581	444 447	1 481 359	810 000	5 525 952	18 000 000	18 000 000	15 436 822
204	Silo Archives	972 000			972 000	0				400 000	400 000	172 000
	TOTAL	75 423 590	3 597 200	4 992	71 821 398	1 095 954	3 477 690	2 349 946	7 801 779	18 252 927	19 013 345	19 829 757
RECETTES												
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	44 016 079			44 016 079	1 066 000	9 756 718	5 248 629	5 885 360	5 403 200	6 403 200	10 252 972
23	Régularisations financières	1 976			1 976	1 673		303				
	TOTAL	44 018 055			44 018 055	1 067 673	9 756 718	5 248 932	5 885 360	5 403 200	6 403 200	10 252 972

BP 2024													
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (hors AP)	reports 2021 (Hors AP)	Montant de l'AP	CA 2020 à 2021	CA 2022	ca prev. 2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES													
20	Etudes	12 857 406	1 425 439	4 992	11 426 975	651 324	1 996 331	1 768 954	2 186 827	1 791 981	1 493 345	1 000 000	538 213
21	Frais acquisition	2 726 518	2 171 761		554 757	183	0	0	5 000		277 174	272 400	
21	Mobilier équipements multimédia et informatique	4 600 800			4 600 800	0		33 912	107 000		1 120 000	3 000 000	339 888
23	Travaux	64 407 850			64 407 850	444 447	1 481 359	444 333	3 701 173	14 808 019	14 709 481	14 555 600	14 263 438
204	Silo Archives	972 000			972 000	0				400 000	400 000	172 000	
	TOTAL	85 564 574	3 597 200	4 992	81 962 382	1 095 954	3 477 690	2 247 199	6 000 000	17 000 000	18 000 000	19 000 000	15 141 539
RECETTES													
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	44 015 776			44 015 776	1 066 000	9 756 718	1 335 710	8 294 360	5 403 200	6 403 200	8 214 810	3 541 777
23	Régularisations financières	1 976			1 976	1 673		303					
	TOTAL	44 017 752			44 017 752	1 067 673	9 756 718	1 336 013	8 294 360	5 403 200	6 403 200	8 214 810	3 541 777

E. AP PNRU 2016-2024

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente DM2 2023	Révision BP 2024	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	21 220 626	22 308 626	1 088 000
Montant des recettes de l'AP	5 354 485	5 354 485	0

1. Rappel du programme initial

Le Contrat de Ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement humain, économique, urbain et de cohésion sociale.

Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser leur bonne articulation avec le volet « développement social » de la politique de la ville.

Deux quartiers parmi les cinq inscrits en géographie prioritaire (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps) font l'objet d'un projet de renouvellement urbain ; il s'agit de Planoise, quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de la Grette (quartier d'intérêt régional du NPNRU).

Dans le cadre du NPNRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a mis en place de nouvelles modalités d'élaboration des projets qui se déroulent en deux temps :

- **le protocole de préfiguration – avril 2016** - qui permet de préciser l'ambition des projets de renouvellement urbain en mobilisant un programme d'études et des moyens d'ingénierie permettant de définir les projets opérationnels,
- **la convention pluriannuelle** de renouvellement urbain qui arrête le projet opérationnel et les conditions, notamment financières, de sa mise en œuvre.

Au cas présent, les problématiques, les enjeux et les dimensionnements étant très différents pour chaque quartier, les projets ont progressé à un rythme différent. Il a donc été décidé que la contractualisation avec l'ANRU se ferait en deux temps.

C'est ainsi que, dans un premier temps, le projet Grette et la convention correspondante ont été soumis au Conseil Communautaire du 15 novembre 2018 (convention signée en juin 2019).

Les 10 M€ initialement prévus dans l'AP étaient destinés aux opérations de Renouvellement Urbain (NPNRU Planoise et PRIR Grette). La MOUS et la reconstitution de l'offre se sont intégrées dans cette logique d'opérations.

Ces opérations ont nécessité en cours d'année 2017 de mobiliser des subventions destinées à accompagner le maître d'ouvrage Grand Besançon Habitat GBH pour les opérations de construction notamment d'habitat adapté.

De même, dans le cadre du protocole de préfiguration, la mise en œuvre de la MOUS a permis l'accompagnement au relogement des habitants des bâtiments 13 et 29 en collaboration avec le CCAS.

Un avenant à la convention pluriannuelle avec l'ANRU pour la réalisation et le financement du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Planoise a été pris en décembre 2019. En effet, au fil des décennies Planoise a perdu de son attractivité résidentielle pour les classes moyennes et donc en mixité sociale. L'aggravation des problèmes de tranquillité et d'insécurité et la constante dégradation de l'image du quartier ont accentué ce phénomène.

L'enjeu du NPRU consiste donc aujourd'hui à arrêter la spirale négative dans laquelle le quartier se trouve et à mettre en place les éléments d'une transformation progressive pour le faire évoluer à moyen-long terme vers un espace urbain rayonnant et apaisé au sein de la communauté urbaine :

- doté d'une fonction spécifique, de pôle d'excellence numérique à l'échelle de l'agglomération,
- fort d'un commerce et d'une économie revitalisés,
- en capacité d'attirer principalement des familles primo-accédantes ainsi que les seniors pour assurer davantage de mixité sociale.

Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence d'une véritable polarité urbaine vivante, attractive et de porter une ambition de quartier exemplaire pour Planoise.

Cette stratégie repose sur 3 piliers qui sont en cohérence avec ceux du contrat de ville :

- améliorer la tranquillité et les aménités urbaines,
- développer l'économie et la place de Planoise dans l'agglomération,
- améliorer l'attractivité des logements sociaux, conforter les copropriétés et préparer une nouvelle vague de diversification de l'offre.

Plus précisément, la stratégie du NPRU pour le quartier de Planoise repose sur différents objectifs urbains, complémentaires les uns des autres :

- tirer parti du tramway, des équipements et services existants dont ceux à rayonnement d'agglomération pour attirer les flux externes vers le cœur de Planoise,
- conforter l'axe Nord/Sud « Ile de France-Cassin », esquissé dans le PRU1 notamment en améliorant qualitativement l'entrée du quartier en interface avec l'axe structurant de la rue de Dole et le quartier CHRU- Haut de Chazal :
 - o Coopérative numérique rue du Luxembourg ;
 - o Maintien et développement de l'offre médicale avec la création d'un pôle santé sur Ile de France.
- attirer l'activité économique en misant sur le changement d'image et l'attractivité générés par le pôle d'excellence numérique,
- revivifier le commerce notamment autour des 2 pôles Ile-de-France et Cassin,
- compléter le réseau d'équipements déjà présent en créant un nouveau gymnase, juxtaposé à l'actuel gymnase Diderot, permettant de créer un complexe sportif ambitieux répondant aux besoins du quartier mais permettant également d'organiser des compétitions sportives d'envergure,
- restructurer les espaces publics et compléter le maillage viaire en misant sur l'urbanité et la pacification des espaces,
- redévelopper l'attractivité du logement :
 - o en menant un travail de résidentialisation qui inclut les réhabilitations du bâti,
 - o en s'appuyant sur les qualités paysagères de Planoise qui seront préservées,
- préparer la diversification de l'habitat grâce une dédensification très volontariste qui permettra à terme, grâce aux fonciers dégagés, d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle.

Une première révision de l'AP est intervenue lors de vote du BP 2022 à hauteur de **1,3 M€**.

Un groupement de commande avait été constitué afin d'engager toutes les études nécessaires et retenir des maîtres d'œuvre sur les différents secteurs d'étude. Ce dernier comprenait les différents partenaires du projet : Loge.gbm, Habitat 25, Néolia, AKTYA ainsi que la Ville de Besançon et GBM.

Le rendu avait fait apparaître des évolutions de périmètre, des compléments de projet non identifiés au stade de la convention avec l'ANRU ou de demandes formulées lors de la concertation. Un travail technique avait été mené pour optimiser ces coûts qui s'élevaient après arbitrages à 1,3 M€ pour GBM.

En 2023, une augmentation du montant de l'AP, à hauteur de **0,8 M€**, a été votée afin d'acquérir la totalité des espaces intérieurs du rez-de-chaussée, soit 500 m² nets du **bâtiment « le Numérique »**.

La phase d'APD avait en effet permis d'affiner le programme. Compte tenu de l'évolution du coût des matériaux, de main-d'œuvre et la précision des coûts globaux en phase APD, le montant prévisionnel du projet était passé de 8,1 M€ HT à 10 7 M€ HT, soit une participation de GBM de 2,3 M€.

2. Révision de l'AP

Une nouvelle augmentation de l'AP est demandée à hauteur de **1,1 M €** :

- **0,8 M €** pour le **bâtiment « le Numérique »** pour prise en compte de la TVA dans le montant total du coût du projet ainsi que les frais d'AMO de T25 (0,3 M€), conformément à la délibération du 28 septembre 2023 ;
- **0,3 M €** pour la **reconstitution de l'offre** dans la mise en œuvre du nouveau PLH, les règles financières d'intervention en soutien à la construction de logements sociaux ont été modifiées et sont désormais plus favorables pour les bailleurs (0,2 M €) et pour l'intégration d'une nouvelle opération du bailleur social Néolia "dérogation pour la reconstruction de 15 logements sociaux de type PLUS" (0,1 M€).

Tableau I : Programme voté précédemment (DM2 2023)
Tableau II : Programme révisé BP 2024

DM2 2023												
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	CA 2017 à 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES												
20	Etudes	261 610		261 610	95 610	0	166 000	0	0	0	0	0
21	Etudes, acquisitions et MOUS	3 123 720	321 900	2 801 820	257 488	0	530 003	1 315 971	698 358	0	0	0
23	Travaux	9 667 191		9 667 191	853 396	515 568	1 576 822	2 093 118	1 864 494	1 622 661	1 141 132	
204	Subventions	8 490 006		8 490 006	178 315	569 300	912 275	3 166 595	1 843 270	1 113 227	707 024	
	TOTAL	21 542 526	321 900	21 220 626	1 384 808	1 084 868	3 185 100	6 575 684	4 406 122	2 735 888	1 848 157	
RECETTES												
13	Subventions	5 635 257	281 372	5 353 885	671 484	496 980	774 859	913 984	467 870	662 053	1 025 787	340 860
23	Régularisations sur marchés	600	0	600	0	600	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	5 635 857	281 372	5 354 485	671 484	497 580	774 859	913 984	467 870	662 053	1 025 787	340 860

BP 2024													
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	CA 2017 à 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES													
20	Etudes	526 305		526 305	95 610	0	80 695	200 000	150 000	0	0	0	0
21	Etudes, acquisitions et MOUS	3 193 389	321 900	2 871 489	257 488	0	283 373	477 600	767 600	1 085 429	0	0	0
23	Travaux	10 156 891		10 156 891	853 396	515 568	599 386	2 373 661	2 046 895	1 676 685	2 091 300	0	0
204	Subventions	8 753 941		8 753 941	178 315	569 300	339 000	580 000	3 023 870	1 666 278	863 426	896 225	637 527
	TOTAL	22 630 526	321 900	22 308 626	1 384 808	1 084 868	1 302 454	3 631 261	5 988 365	4 428 393	2 954 726	896 225	637 527
RECETTES													
13	Subventions	5 635 257	281 372	5 353 885	671 484	496 980	532 960	487 869	530 362	792 888	1 156 622	684 720	0
23	Régularisations sur marchés	600	0	600	0	600	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	5 635 857	281 372	5 354 485	671 484	497 580	532 960	487 869	530 362	792 888	1 156 622	684 720	0

III. La création de l'AP/CP du nouveau PLH 2024-2029

1. Rappel de la politique de l'habitat de GBM

Un historique ancré en matière de politique de l'habitat, puisqu'il s'agit du 7^{ème} PLH de l'intercommunalité et des actions engagées de longue date :

- délégation des aides à la pierre depuis 2006,
- aides sur fonds propres de GBM, à la fois sur le parc privé et le parc social,
- plusieurs dispositifs d'amélioration sur le parc privé mis en place (PIG, OPAH, permis de louer...),
- création d'un OFS intercommunal,
- une intercommunalité compétente en matière d'urbanisme, qui s'est engagée depuis 2020 dans l'élaboration de son PLUi.

Le dernier PLH 2013-2019 prorogé de 2 ans a permis la livraison de 1 000 logements par an durant la période avec les constats suivants :

- une production relativement monotypée (logements en investissement locatif sur la ville centre et pavillons de plein pied ailleurs),
- un marché de la primo-accession qui s'est développé en troisième couronne, hors GBM,
- une offre neuve en investissement locatif ayant fortement concurrencé le parc locatif ancien (développement de la vacance sur le centre-ville de Besançon),
- des besoins en logements endogènes importants, auxquels le territoire répond de plus en plus difficilement compte tenu de l'évolution des prix et des caractéristiques de l'offre : petits logements et petits ménages sur la ville centre (enjeux de conserver des familles) / grands logements et ménages à la taille décroissante hors ville centre (enjeu de répondre au desserrement).

2. Présentation du nouveau programme

Le nouveau PLH 2024 – 2029, adopté le 14 décembre 2023, a pour objectif de produire 900 logements par an avec un enjeu de diversification.

Il est constitué de 4 orientations :

- recréer des parcours résidentiels complets,
- réinvestir le parc existant,
- intégrer l'habitat dans son environnement et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils,
- renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.

Les actions menées sur la base des nouveaux règlements conformes au nouveau PLH nécessitent la création d'une **nouvelle AP à hauteur de 28,3 M€**, répartis sur 5 axes structurants :

- **la production de Logements Locatifs Sociaux (7,1 M€)** : aides à la construction de logements PLAI et PLUS, bonus pour l'acquisition-amélioration, bonifications pour les constructions sur des communes en déficit SRU,
- **la réhabilitation de Logements Locatifs Sociaux (10,1 M€)** : aides à des rénovations d'ampleur et de qualité (BBC rénovation ou Effinergie -10% a minima),
- **l'accession sociale (1,2 M€)** : aides à la construction de logements abordables (PSLA, BRS...) et à la remise sur le marché de logements vacants,
- **la réhabilitation du parc privé (9 M€)** : aides à des rénovations d'ampleur et de qualité,
- **la réhabilitation des structures (0,9 M€)** : résidences pour réfugiés, résidences seniors et personnes handicapées, résidences jeunes.

3. Echéancier et montants proposés

BP 2024								
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2024	2025	2026	2027	2028	après 2029
DEPENSES								
204	Subvention d'équipement	28 300 000	275 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	20 025 000
	Production LLS PLH 24-29	7 066 000		60 000	175 000	300 000	300 000	6 231 000
	Réhabilitation LLS LH 24-29	10 134 000		415 000	875 000	1 130 000	1 130 000	6 584 000
	Accession sociale PLH 24-29	1 200 000		50 000	150 000	150 000	150 000	700 000
	Habitat privé PLH 24-29	9 000 000	275 000	325 000	650 000	770 000	770 000	6 210 000
	Réhabilitation structure PLH 24-29	900 000		150 000	150 000	150 000	150 000	300 000
	TOTAL	28 300 000	275 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	20 025 000

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
 - AP/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports),
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « Aides à la pierre »,
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
- La création de l'AP/CP « PLH 2024-2029 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon